

Réf. : DAJP/n°2019-361

**Décision de nomination d'un suivant de liste à la commission de la  
formation et de la vie universitaire**

**Collège des Professeurs – secteur SHS**

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision du président de l'Université de Tours, en date du 21 mars 2016, portant proclamation des résultats de l'élection à la commission de la vie universitaire du conseil académique, collège des Professeurs et assimilés – secteur SHS;

Vu la liste de candidats intitulée « Créativité – Equité - Qualité » ;

Vu le décret en date du 24 juillet 2019 portant nomination de Mme Nathalie Albert-Moretti comme rectrice de l'académie de Dijon;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Claude Ferrand, premier membre non élu de la liste « Créativité – Equité – Qualité », est proclamée élue à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, en remplacement de Mme Nathalie Albert-Moretti à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et ce pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2** : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé.

Mis en ligne

Fait à Tours, le 22/08/2019

**26 AOÛT 2019**

Philippe Vendrix



Président de l'Université